

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

28 AOÛT 1963

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

6^e ANNÉE N° 131

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

DIRECTIVES ET DÉCISIONS

63/492/CEE :

Décision de la Commission du 31 juillet 1963 relative aux recours de la république fédérale d'Allemagne à l'article 115 alinéa 1 du traité, pour exclure du traitement communautaire certains produits originaires de pays tiers et mis en libre pratique dans les autres États membres 2305/63

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

63/493/CEE :

Approbation d'investissements de caractère social dans la République centrafricaine, la république du Dahomey et le royaume du Burundi 2307/63

63/494/CEE :

Additif à l'appel d'offres n° 310 2307/63

63/495/CEE :

Additif à l'appel d'offres n° 311 2308/63

63/496/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 317 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 2308/63

63/497/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 318 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 2309/63

63/498/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 319 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 2311/63

PUBLICATIONS DE LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Recueil de la jurisprudence de la Cour

édité dans les langues officielles (allemand, français, italien, néerlandais)

Prix :	Frb.	DM	Frf.	Lit.	Fl.
Volume I à V et tables (1954—1959)	1.000,—	80,—	98,—	12.500,—	73,—
Volume VI (1960)	300,—	24,—	30,—	3.750,—	22,—
Volume VII (1961)	300,—	24,—	30,—	3.750,—	22,—
Volume VIII (1962)	350,—	28,—	34,—	4.370,—	25,50
Volume IX (1963)	350,—	28,—	34,—	4.370,—	25,50

Publications juridiques concernant l'intégration européenne (biblio- graphie)

Octobre 1962 et supplément 1963 : 300,— 24,— 29,— 3.750,— 22,—

Recueil de textes (édité dans les langues officielles). Les éditions allemande, italienne, néerlandaise sont en préparation ; l'édition française est parue.

Textes législatifs concernant l'or-
ganisation, les compétences, la
procédure de la Cour, et index
analytique

150,— 12,— 15,— 1.870,— 11,—

Ces publications sont en vente chez les librairies et aux adresses suivantes :

Allemagne : Carl HEYMANNS Verlag - Gereonstrasse 18-32 - KÖLN
Belgique : Ets. Emile BRUYLANT - 67, rue de la Régence — BRUXELLES
France : Éditions SIREY - 22, rue Soufflot - PARIS (5°)
Italie : Casa Editrice Dott. A. GIUFFRÉ - Via Solferino 19, MILANO
Luxembourg : Office central de vente des publications des Communautés
européennes, 2, place de Metz - LUXEMBOURG
Pays-Bas : N. V. Martinus NIJHOFF, Lange Voorhout 9 - LA HAYE
Autres pays : Office central de vente des publications des Communautés
européennes, 2, place de Metz - LUXEMBOURG

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

DIRECTIVES ET DÉCISIONS

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 31 juillet 1963

relative aux recours de la république fédérale d'Allemagne à l'article 115 alinéa 1 du traité, pour exclure du traitement communautaire certains produits originaires de pays tiers et mis en libre pratique dans les autres États membres

(Le texte en langue allemande est le seul faisant foi)

(63/492/CEE)

LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne, et notamment ses articles 155 et 115 alinéa 1,

vu les demandes d'engager la procédure de l'article 115 alinéa 1 du traité, que la république fédérale d'Allemagne a introduites auprès de la Commission par notes de sa représentation permanente auprès de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique en dates du 20 novembre 1962, du 20 décembre 1962, du 10 janvier 1963 et du 25 mai 1963,

considérant que l'importation des produits suivants :

N° du tarif douanier commun	Produits	Origine
31.02 B	Engrais minéraux ou chimiques azotés, autres	Albanie Bulgarie Hongrie Pologne Roumanie Tchécoslovaquie U.R.S.S.
31.03 A II	Superphosphates	
ex 64.02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, ou en caoutchouc et à dessus en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	
58.01	Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés	

originaires des pays tiers ci-dessus indiqués s'effectue dans la république fédérale d'Allemagne dans le cadre des échanges bilatéraux avec ces pays et est soumise à des restrictions quantitatives sur la base de contingents inscrits dans les accords avec ces pays ou, en absence de tels accords ou de tels contingents, en vertu des dispositions appliquées en voie unilatérale par la république fédérale d'Allemagne à l'égard desdits pays tiers ;

considérant que des demandes d'importation en libre pratique ont été présentées aux services compétents de la république fédérale d'Allemagne pour les produits susindiqués ;

considérant que l'acceptation de telles demandes provoquerait des détournements de trafic qui empêcheraient l'exécution des mesures de politique commerciale prises par la république fédérale d'Allemagne en conformité avec le traité à l'égard des pays tiers en cause ;

considérant qu'à l'occasion des travaux qui ont eu lieu auprès de la Commission avec la participation des experts des États membres en vue d'harmoniser la politique commerciale à l'égard des pays tiers, l'impossibilité de mettre en œuvre, dès à présent, des méthodes de coopération entre les États membres a été constatée et que, dans ces conditions, la république fédérale d'Allemagne doit être autorisée à prendre les mesures de protection nécessaires,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION :

Article premier

La république fédérale d'Allemagne est autorisée à ne pas accorder le traitement communautaire à l'importation des produits sousindiqués, mis en libre pratique dans les autres États membres et réexportés à destination de la république fédérale d'Allemagne, pour autant que ces produits sont originaires des pays tiers mentionnés ci-dessous :

N° du tarif douanier commun	Produits	Origine
31.02 B	Engrais minéraux ou chimiques azotés, autres	Albanie Bulgarie Hongrie Pologne Roumanie Tchécoslovaquie U.R.S.S.
31.03 A II	Superphosphates	
ex 64.02	Chaussures à semelles extérieures en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, ou en caoutchouc et à dessus en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	
58.01	Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés	

Article 2

La présente décision est valable jusqu'au 31 janvier 1964.

Article 3

La présente décision est destinée à la république fédérale d'Allemagne.

Bruxelles, le 31 juillet 1963.

Par la Commission

Le président

Walter HALLSTEIN

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Approbation d'investissements de caractère social dans la République centrafricaine, la république du Dahomey et le royaume du Burundi

(63/493/CEE)

En date des 17 juillet 1963 et 26 juillet 1963, la Commission a approuvé, en conformité de l'article 5 paragraphe 1 de la convention d'application relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté économique européenne, le financement de quatre projets de caractère social présentés par :

Le 17 juillet 1963 :

La République centrafricaine :

Projet n° 11.23.314 : Études de programmation (n° d'attente F/OC/32b/61) pour un montant en engagement provisoire de 134.000.000 de frs C.F.A. (équivalent à environ 540.000 unités de compte).

Le 26 juillet 1963 :

1. La république du Dahomey :

Projet n° 11.21.613 : Assainissement pluvial de la ville de Cotonou (n° d'attente F/DA/33a/62) pour un montant en engagement provisoire de 670.000.000 de frs C.F.A. (équivalent à environ 2.714.000 unités de compte).

2. La République centrafricaine :

Projet n° 11.23.313 : Formations sanitaires : région Sud-Ouest (n° d'attente F/OC/40a/63) pour un montant en engagement provisoire de 150.000.000 de frs C.F.A. (équivalent à environ 608.000 unités de compte).

3. Le royaume du Burundi :

Projet n° 11.12.008 : Section électrique de l'école technique d'Usumbura (n° d'attente B/BU/02/62) pour un montant en engagement provisoire de 7.000.000 de frs R.B. (équivalent à environ 140.000 unités de compte).

Additif à l'appel d'offres n° 310

(63/494/CEE)

L'avis d'appel d'offres n° 310

pour un appel d'offres lancé par la République rwandaise, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 121 du 3 août 1963 (page 2155/63),

concernant :

Fourniture à Kigali de matériel routier pour des travaux d'entretien et d'amélioration des routes dans la République rwandaise,

est modifié comme suit (modification en italique) :

Les soumissions, en langue française, doivent parvenir par lettre recommandée ou être remises de la main à la main à Monsieur le Secrétaire permanent du conseil des adjudications de la République rwandaise, B.P. 158, à Kigali, avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 18 novembre 1963 à 11 heures locales (9 heures G.M.T.), dans la salle de réunion du conseil des adjudications, place de l'Indépendance, à Kigali.

Les autres indications restent inchangées.

Additif à l'appel d'offres n° 311

(63/495/CEE)

L'avis d'appel d'offres n° 311

pour un appel d'offres lancé par la république de Côte-d'Ivoire, publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 121 (pages 2156/63 et 2157/63) du 3 août 1963,

concernant :

Fourniture et montage des installations relatives aux liaisons de télécommunications par faisceau hertzien transhorizon dans la république de Côte-d'Ivoire,

est modifié comme suit (modifications en italique) :

Le dossier d'appel d'offres, en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à *Monsieur le Directeur général* du bureau d'études des postes et télécommunications d'outre-mer, 5, rue Oswaldo Cruz, Paris 16^e, au prix de 300 FF.

Les autres indications restent inchangées.

Avis d'appel d'offres n° 317 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

Appel d'offres : n° 2/GR/63

Convention : 155/F/SN/S

Projet : 11.21.313

(63/496/CEE)

Objet :

Fourniture de hangars métalliques y compris couverture, plafonnage, menuiserie en vue de la construction de 50 écoles saisonnières dans la république du Mali.

La fourniture porte sur 311 hangars métalliques en un seul lot.

Lieu de livraison :

Division du génie rural à Bamako, république du Mali.

Délai de livraison :

20 ensembles sous 4 mois y compris « hangars pour presses à Karité » ;

20 ensembles sous 5 mois ;

10 ensembles sous 6 mois.

Estimation :

178.000.000 de francs maliens (équivalant à environ 720.000 US dollars). (Fourniture globale rendue à Bamako y compris tous frais annexes.)

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres,

rédigées en langue française, doivent parvenir par pli recommandé adressé à Monsieur le Ministre du développement de la république du Mali, à Bamako (Mali) ou y être déposés contre récépissé avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 14 novembre 1963 à 9 heures, heure locale, dans les bureaux de la chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu par demande adressée à la caisse centrale de crédit agricole, fonds territorial d'action économique à Bamako (Mali), au prix de 4.000 francs maliens. Cette somme est à verser par virement ou versement au compte n° 00347 F.T.A.E., banque populaire du Mali, Bamako.

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Ministère du développement, division du génie rural de la république du Mali, à Bamako (Mali) ;
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelfmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16°, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Ministère du développement, division du génie rural, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 318 lancé par la république du Mali pour un
projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds
européen de développement**

Appel d'offres : n° 3/GR/63

Convention : 155/F/SN/S

Projet : 11.21.313

(63/497/CEE)

Objet :

Fourniture de 2.250 tonnes de ciment — type Portland artificiel 215/325 — en sacs de 50 kg.

Lieu de livraison :

Bamako : 405 tonnes ; Kayes : 540 tonnes ;
Ségou : 405 tonnes ; Sikasso : 450 tonnes ;
Mopti : 225 tonnes ; Diré (Gao) : 225 tonnes.

Délai de livraison :

Sous 3 mois.

Estimation :

39.460.000 francs maliens (équivalent à environ 159.800 US dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements relatifs à cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les soumissions,

rédigées en langue française, devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception ou être déposées contre récépissé au ministère du développement de la république du Mali, à Bamako (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 14 novembre 1963 à 9 heures, heure locale, dans les bureaux de la chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu par demande adressée à la caisse centrale du crédit agricole, fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 2.500 francs maliens.

Le montant est à verser par virement ou versement au compte n° 00347 C.C.C.A.-F.T.A.E., modernisation agricole, auprès de la banque populaire du Mali, à Bamako.

L'envoi du dossier sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Ministère du développement de la république du Mali, à Bamako (Mali) ;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Service d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelmannastraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Ministère du développement, direction du génie rural, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Avis d'appel d'offres n° 319 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement

(63/498/CEE)

Appel d'offres : n° 1/GR/63

Convention : 110/F/SN/S

Projet : 11.21.312

Objet :

Fourniture de mobilier, de matériel technique et de véhicules destinés à l'institut d'économie rurale, à Bamako (Mali), en 9 lots qui sont répartis comme suit :

Lot n° 1 : Mobilier métallique (bureaux, chaises, armoires, etc.)

Lot n° 2 : Matériel technique (machines à écrire, à calculer, appareils photographiques, microfilms, etc.)

Lot n° 3 : Matériel de campement

Lot n° 4 : Véhicule tous terrains (10 places)

Lot n° 5 : Véhicule (8 places)

Lot n° 6 : Véhicule tourisme (4 places)

Lot n° 7 : 31 climatiseurs (fourniture et montage)

Lot n° 8 : 3 lignes téléphoniques (fourniture et montage)

Lot n° 9 : Interphone (9 appareils — 8 touches ; fourniture et installation).

Les soumissionnaires peuvent présenter des offres pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Lieu de livraison :

Ministère du développement, division du génie rural, à Bamako (Mali).

Délais de livraison :

pour les lots n°s 1, 2, 3, 4, 5 et 6 : 6 mois

pour les lots n°s 7, 8 et 9 : 4 mois

Estimation :

Lot n° 1 : 8.413.000 francs maliens

Lot n° 2 : 2.676.000 francs maliens

Lot n° 3 : 120.000 francs maliens

Lot n° 4 : 1.200.000 francs maliens

Lot n° 5 : 980.000 francs maliens

Lot n° 6 : 475.000 francs maliens

Lot n° 7 : 4.650.000 francs maliens

Lot n° 8 : 1.000.000 francs maliens

Lot n° 9 : 450.000 francs maliens

pour l'ensemble des fournitures (équivalant à environ 81.000 US dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres,

en langue française, doivent parvenir, par pli recommandé avec accusé de réception, ou être déposées contre récépissé, au ministère du développement de la république du Mali, à Bamako, au plus tard le 20 novembre 1963, à 9 heures, heure locale. L'ouverture des offres aura lieu le 21 novembre 1963 à 9 heures, heure locale, dans les bureaux de la chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier d'appel d'offres,

rédigé en langue française, peut être obtenu par demande adressée à la caisse centrale de crédit agricole, fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 4.000 francs maliens. Cette somme est à payer par virement ou versement au compte n° 00347 de la caisse centrale de crédit agricole, fonds territorial d'action économique, modernisation agricole, auprès de la banque populaire du Mali, à Bamako (Mali).

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Au Ministère du développement de la république du Mali, direction du génie rural, à Bamako (Mali) ;
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles ;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à :
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Ministère du développement, division du génie rural, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

EURATOM-INFORMATION

est une publication périodique de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

EURATOM-INFORMATION

apporte des informations précises sur :

- les actions de recherche que la Commission d'Euratom se propose d'entreprendre en collaboration avec des personnes et entreprises de la Communauté ;
- les contrats de recherche conclus par la Commission d'Euratom (avec l'indication des noms des contractants et un résumé de l'objet des contrats) ;
- les caractéristiques principales des brevets protégeant les résultats du programme de recherche ;
- les publications scientifiques et techniques issues aussi bien des recherches menées par Euratom dans les établissements du Centre commun de recherche que des travaux confiés par contrats à des organismes ou entreprises industrielles : Euratom publie actuellement un rapport par jour et c'est d'abord un catalogue périodique de ces publications que se propose d'être Euratom-Information.

EURATOM-INFORMATION

constitue ainsi un instrument de travail indispensable à tous ceux dont l'activité s'exerce dans le domaine de l'énergie nucléaire et qui souhaitent bénéficier des résultats acquis par Euratom ou collaborer sous contrat à l'exécution du programme de recherche.

EURATOM-INFORMATION

est de même indispensable à ceux qui souhaitent simplement se tenir informés de l'action scientifique et technique que poursuit la Commission d'Euratom en vue du développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

EURATOM-INFORMATION

paraît tous les deux mois. Les informations publiées le sont aussi bien en français, en allemand qu'en anglais, en italien ou en néerlandais.

ABONNEMENTS :

Par an (6 numéros) : frf. 75
ou frb. 750

Office de vente des publications des Communautés européennes en France,
26 rue Desaix, Paris, 15°

Office de vente des publications des Communautés européennes en Belgique,
Moniteur belge, 40, rue de Louvain, Bruxelles,

ou pour les autres pays :

OFFICE CENTRAL DE VENTE DES PUBLICATIONS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
2, place de Metz, Luxembourg.